



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
23 septembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Cinquième session

Formation Guinée

Déclaration d'engagements mutuels pour la consolidation de la paix en Guinée entre le Gouvernement guinéen et la Commission de consolidation de la paix

I. Contexte

1. Le 21 octobre 2010, le Gouvernement de la République de Guinée, a adressé une lettre au Président de la Commission de consolidation de la paix (CCP) afin de demander que la Guinée soit placée à l'ordre du jour de la CCP. La lettre et sa traduction non officielle ont été partagées avec les membres de la CCP le 26 octobre 2010. Le Président a informé les membres de la Commission qu'il avait l'intention d'entreprendre des consultations et de proposer des possibilités de prochaines étapes.
2. Suite à l'élection présidentielle, le Président de la CCP a adressé une lettre au nouveau Gouvernement, lui demandant de réaffirmer la demande guinéenne pour le soutien de la CCP. La lettre et sa traduction non officielle ont été partagées avec les membres de la CCP le 11 janvier 2011.
3. Dans sa lettre au Président de la CCP en date du 24 janvier 2011, le Gouvernement guinéen a réaffirmé sa demande de soutien à la CCP et a identifié trois priorités pour la consolidation de la paix, à savoir : la promotion de la réconciliation et de l'unité nationales, en particulier en relation aux affrontements pré et post électoraux que le pays a connus; la réforme du secteur de la défense et de la sécurité; la politique d'emploi des jeunes et des femmes. La lettre et sa traduction non officielle ont été partagées avec les membres de la CCP le 1^{er} février 2011.
4. Le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix a décidé le 23 février 2011 de placer la Guinée à son ordre du jour et a nommé l'Ambassadeur Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg auprès des Nations Unies, en tant que Présidente de la Formation Guinée. Par la suite, la Présidente a mené une mission initiale de la CCP en Guinée du 3 au 10 avril 2011. Cette première mission a été suivie par une mission technique composée d'entités du système des Nations Unies courant mai. À la suite de ces deux missions, une première esquisse de la Déclaration d'engagements mutuels a été partagée avec le



Gouvernement guinéen en date du 23 juin 2011 et avec les membres de la Formation Guinée de la CCP le 1^{er} juillet 2011. Les 5 et 6 septembre, la Présidente a effectué une deuxième mission en Guinée au cours de laquelle elle a conduit les discussions avec le Gouvernement et autres acteurs clés afin de finaliser la Déclaration d'engagements mutuels. La présente Déclaration d'engagements mutuels a bénéficié de l'évaluation de ces trois missions et prend également en compte les plans nationaux existants, les stratégies et efforts nationaux visant à les mettre en œuvre ainsi que l'appui international pour assister cette mise en œuvre.

5. La Déclaration d'engagements mutuels est un document négocié entre la Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement de la Guinée, dans un processus de consultation avec d'autres intervenants clés, y compris le système des Nations Unies, la société civile et le secteur privé, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les organisations régionales. Elle est fondée sur les principes de l'appropriation et du leadership nationaux, de partenariat à l'appui des efforts nationaux pour la consolidation de la paix et de la responsabilité mutuelle des résultats. Elle se veut un instrument flexible qui peut être ajusté à la lumière de l'évolution dans le pays. La Déclaration porte sur les défis pour la consolidation de la paix en Guinée dans le contexte des priorités pour l'engagement entre la CCP et le Gouvernement de la Guinée; souligne les principaux enjeux et les actions à entreprendre pour chacune des priorités de consolidation de la paix; énonce les engagements de la CCP et du Gouvernement; et définit la fréquence des revues des engagements mutuels.

6. Le Gouvernement de la Guinée et ses partenaires reconnaissent le rôle des organisations régionales et sont d'accord sur la nécessité de combiner les approches régionales avec les solutions nationales, en tenant compte des défis communs auxquels sont confrontés les pays de la région, dont quatre sont à l'ordre du jour de la CCP. La coopération régionale est aussi une opportunité d'échange de connaissances et d'expériences entre les pays respectifs.

II. Priorités de consolidation de la paix

7. La période postélectorale en Guinée, qui a suivi l'inauguration du premier Président démocratiquement élu, fournit une opportunité pour le pays et ses partenaires pour approfondir les acquis démocratiques atteints jusqu'à présent, relever les défis qui existent de longue date pour la paix et la sécurité et livrer rapidement des améliorations tangibles du niveau de vie à une population avide de bénéficier d'un dividende de la paix et de la démocratie après des années d'instabilité et de régimes autoritaires.

8. Le Gouvernement est également confronté au défi de devoir répondre aux attentes des Guinéens qui espèrent une revitalisation de l'économie, des opportunités d'emploi et des services de base de qualité, y compris l'eau et l'électricité, tandis que les finances publiques héritées des gouvernements précédents se trouvent dans un état préoccupant. Malgré le potentiel économique du pays, les conditions socioéconomiques se sont détériorées au cours des dernières années. La Banque mondiale signale qu'en 2009, le pays a connu la performance économique la moins bonne de la décennie, le PIB par habitant chutant de 3,4 %. Le pays aura besoin de réformes rapides et d'une injection de fonds pour commencer à

assurer les services essentiels sans quoi, les Guinéens, qui s'attendent à bénéficier des dividendes de la démocratie, risquent d'être désillusionnés.

9. Les priorités de consolidation de la paix agréées entre le Gouvernement et la Commission de consolidation de la paix sont : i) la promotion de la réconciliation et de l'unité nationales; ii) la réforme des secteurs de défense et de sécurité; et iii) la politique d'emploi des jeunes et des femmes. La transition, qui s'est déroulée relativement sans heurts, du régime militaire à un régime civil, marquée par le bon déroulement de l'élection présidentielle, a ouvert l'espace politique et l'opportunité de traiter ces questions. Chacune de ces priorités de consolidation de la paix englobe une vaste gamme de questions importantes et d'actions potentielles. Divers partenaires internationaux et entités du système des Nations Unies ainsi que les organisations régionales et sous-régionales africaines ont d'ores et déjà pris des mesures pour soutenir les efforts de consolidation de la paix nationale, y compris dans ces trois secteurs. Mais beaucoup reste encore à faire pour consolider les progrès et renforcer les fondements de la stabilité politique, la reprise économique et la cohésion sociale. Ainsi, en soutenant l'effort de consolidation de la paix en Guinée, la CCP se concentrera sur des points d'entrée soigneusement ciblés dans chaque domaine prioritaire de l'engagement, afin qu'elle puisse avoir un impact perceptible et une valeur ajoutée aux efforts déjà en cours.

10. De 2008 à 2010, la Guinée a bénéficié d'un soutien du Fonds pour la consolidation de la paix (FCP) 12,5 millions de dollars des États-Unis investis dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité (RSS), des droits de l'homme, de la promotion du dialogue politique et du soutien à la médiation. L'engagement de la CCP et un nouveau soutien du FCP s'appuieront également sur les bases établies par ce financement initial ainsi que sur les leçons apprises.

11. Les priorités de consolidation de la paix doivent être perçues dans un contexte plus large de consolidation de la paix et de développement du pays articulé autour du Document de stratégie de réduction de la pauvreté 2011-2012 (DSRP) et en particulier autour de sa première priorité « amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines » dans lequel la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale sont des actions majeures.

A. La promotion de la réconciliation et de l'unité nationales

12. Le besoin de réconciliation nationale en Guinée n'est pas le résultat d'un conflit civil. Il est plutôt le résultat de l'effet cumulatif de plusieurs décennies de régime autoritaire et de dictature militaire qui a laissé en héritage la fracture des relations civilo-militaires, une population qui a perdu toute confiance dans ceux qui la gouvernent, des violations flagrantes des droits de l'homme et une profonde rivalité interethnique, exacerbée lors des élections présidentielles de 2010. Comme les Guinéens l'ont dit, « nous n'avons pas connu de conflit violent, mais nous sommes confrontés aux mêmes défis qu'un pays sortant d'un conflit violent ». Les efforts de réconciliation devront être multidimensionnels et viser à rétablir d'une part, la relation entre le peuple et l'État/les forces armées et, d'autre part, les liens entre les Guinéens eux-mêmes.

13. Le principal défi consiste à surmonter le sentiment d'injustice ressenti par les différents segments de la population. Pour établir durablement la paix en Guinée, il est donc important que les efforts de réconciliation nationale soient axés sur la lutte

contre l'impunité. Bien que les événements du 28 septembre 2009 soient perçus comme particulièrement traumatisants pour les Guinéens, il y a un large consensus sur la nécessité de veiller à ce que justice soit faite en ce qui concerne la violence et le mauvais traitement dont la population a été victime sous les régimes successifs depuis 1958.

14. Il existe aussi un risque d'approfondissement des fossés entre les différentes communautés et d'exacerbation ultérieure des questions ethniques au sein de la société guinéenne, en particulier dans la perspective des élections nationales et locales. La création d'un environnement propice au dialogue entre les communautés ainsi qu'entre les dirigeants politiques est nécessaire. Dans ces efforts, la religion et la foi peuvent jouer un rôle important en tant que lien entre les communautés.

Les actions prioritaires

15. La mise en place d'un cadre de dialogue inclusif inter-guinéen sur la réconciliation nationale telle qu'envisagée par le Gouvernement, pourrait être l'occasion de développer un consensus sur les principales questions et les mécanismes à mettre en place avec la participation de tous les acteurs étatiques et non étatiques. Ce processus de consultation devrait s'appuyer sur les résultats pertinents de dialogues et de consultations nationales menés dans le passé, les leçons et expériences pertinentes du passé et les initiatives en cours, y compris celles soutenues par le Fonds de consolidation de la paix, ainsi que celles récemment engagées par le Gouvernement avec l'implication des leaders religieux et sages des coordinations régionales. Le processus s'appuiera également sur les expériences pertinentes d'autres pays.

16. La tenue rapide des élections législatives et locales est considérée comme une étape clef dans le rétablissement de la confiance et pour achever la transition vers la démocratie. À cet égard, il y a une nécessité pour le Gouvernement d'avoir un dialogue ouvert avec tous les acteurs politiques sur les questions relatives à ces élections. Cette approche inclusive est particulièrement importante pour les questions relatives à la validité de la liste électorale actuelle, qui doivent être poursuivies dans un esprit de consultation étendue afin d'atténuer les risques de tension et de méfiance qui pourraient résulter de retards supplémentaires.

17. Il faut mettre en place des mécanismes en vue d'une réponse aux violences d'État vécues par les Guinéens depuis 1958 et plus particulièrement les plus récentes. En effet, une action pour soutenir les victimes de ces événements, notamment ceux de 2006 à 2009, enverra un signal fort aux victimes, aux auteurs et à la population en général. La réponse en ce qui concerne les événements du 28 septembre 2009 doit être guidée par les conclusions de la Commission d'enquête du Secrétaire général de l'ONU qui a fait état d'au moins 156 manifestants tués ou disparus et d'au moins 109 femmes violées ou soumises à d'autres violences sexuelles.

18. Il faut aussi mettre en place des mécanismes de réconciliation nationale. Un mécanisme similaire aux « Commissions Vérité, justice et réconciliation » utilisées dans d'autres contextes, avec l'objectif de fournir un cadre pour l'effort de réconciliation et de finalement atteindre le pardon, sera établi. La Guinée pourra s'inspirer des expériences passées dans d'autres pays, mais il sera important pour la Guinée de développer un modèle guinéen qui prendrait en compte les spécificités du pays. La création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme

devrait en outre être finalisée de manière prioritaire. Afin d'encourager la réconciliation notamment entre les forces de défense et de sécurité et entre elles et les populations civiles, le Comité ad hoc civilo-militaire pourrait être renforcé et son champ d'application élargi. Un comité des sages des coordinations régionales pourrait aussi jouer un rôle de rapprochement des différentes communautés.

B. La réforme du secteur de la défense et de la sécurité

19. Réformer le secteur de la sécurité est essentiel à la fois pour renforcer les efforts nationaux dans la consolidation de la paix et pour renforcer l'état de droit nouvellement instauré en Guinée. La feuille de route de la transition avait accordé une haute priorité à la réforme du secteur de la sécurité, et cette priorité a été réaffirmée en tant que telle par le gouvernement civil en place.

20. Afin de mieux comprendre les divers défis liés au secteur de la sécurité, une évaluation du secteur a été entreprise en 2010 sous les auspices de la CEDEAO, avec l'aide et la participation de l'Union africaine et des Nations Unies. Les forces de sécurité et de défense, la justice, les services douaniers, la gestion financière, le contrôle civil et les relations civilo-militaires ont été passés en revue. Le rapport a souligné des dysfonctionnements structurels dans le fonctionnement de l'armée, de la police et du système judiciaire qui ont conduit à une impunité face aux violations des droits de l'homme, et ont augmenté la méfiance entre les forces de sécurité et la population. Le rapport souligne la nécessité d'un contrôle démocratique et civil, d'une démilitarisation de l'administration guinéenne et d'un renversement du rapport anormalement élevé entre officiers et soldats dans les forces armées; d'un retour aux rôles (et tailles) appropriés pour les autres structures de sécurité (en particulier la police, mais aussi les douanes et autres) par rapport à l'armée; une approche concertée pour s'attaquer au crime organisé (Conakry est devenue un centre de transit important pour le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest) et travailler sur des questions transversales telles que les questions de genre ou la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC).

21. Un séminaire national sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS) en Guinée a eu lieu du 28 au 31 mars 2011, lors duquel le Président de la République a officiellement lancé le processus de réforme du secteur de la sécurité dans le pays, en présence des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine, de l'Union européenne, et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux. Un rapport et une feuille de route ont été produits suite au séminaire et un plan d'action est en cours de développement. Le Gouvernement a mis en place un comité national de pilotage pour la réforme du secteur de la sécurité présidé par le Président (en sa qualité de Ministre de la défense), qui sera soutenu par une série de comités techniques, y compris pour la défense. Les comités techniques ont commencé à se réunir en mai 2011. Ils sont tenus de produire ce plan d'action en identifiant les objectifs à atteindre dans le court, moyen et long terme. L'élaboration de ce plan d'action est une étape cruciale pour permettre une assistance coordonnée à la réforme du secteur de la sécurité.

22. Un succès de la RSS a le potentiel d'avoir un impact positif sur les efforts de réconciliation, étant donné que bon nombre de Guinéens ont été victimes des abus et du mauvais fonctionnement du secteur de la sécurité. Il existe également un lien entre la RSS et l'emploi des jeunes. Les efforts en cours qui visent la réinsertion des

jeunes associés à l'armée ces dernières années, y compris les efforts financés par le FCP, pourraient inspirer des programmes de réhabilitation de la force de travail issue d'une réduction de la taille de l'armée.

23. Compte tenu de l'ampleur du problème de la drogue en Guinée et dans la sous-région, la lutte contre le trafic de drogue et le crime transnational devrait être une composante de la RSS. Il y a certainement une opportunité pour aborder la question dans le cadre d'une approche régionale, en s'appuyant sur le travail de la CCP, qui compte désormais quatre pays de la sous-région à son ordre du jour, ainsi que sur l'Initiative de la zone côtière de l'Afrique de l'Ouest (WACI).

24. La faiblesse de l'offre de justice identifiée dans le rapport d'évaluation du secteur de la sécurité devra être corrigée afin d'offrir aux Guinéens des recours appropriés pour faire respecter leurs droits. Les efforts entrepris par la CCP durant la transition pour donner un fonctionnement minimum à la justice devraient constituer le point d'entrée de nouvelles interventions dans ce secteur.

Les actions prioritaires

25. La Commission de consolidation de la paix devrait plaider pour la poursuite des progrès dans la planification de la réforme du secteur de la sécurité, jetant les bases d'une armée plus petite et plus professionnelle, d'une police et d'une gendarmerie, sous contrôle civil et démocratique et d'institutions judiciaires renforcées. Plus spécifiquement trois principaux aspects de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée pourraient bénéficier de l'appui de la CCP et du système des Nations Unies : l'élaboration de la stratégie, le contrôle civil et la cohérence des initiatives et du soutien fourni par tous les partenaires clefs. Le Fonds pour la consolidation de la paix devrait se concentrer sur les besoins immédiats centraux à la réforme du secteur de la sécurité – tel que le recensement de toutes les forces de sécurité – tout en se tenant prêt à appuyer le processus de planification pendant que les priorités sont négociées, ainsi que le renforcement de la police.

26. Poursuivre l'élaboration d'un plan d'action contenant une vision à long terme du secteur de la sécurité, y compris des documents de politique de sécurité nationale et une définition claire des rôles et des responsabilités des acteurs impliqués dans le secteur de la sécurité.

27. Établir et renforcer les mécanismes et processus de contrôle et de surveillance civiles du secteur de la sécurité, notamment par l'inclusion de parties prenantes civiles dans le processus de réforme, par des réformes législatives, par le développement des capacités des administrations clefs concernées, du CNT/Parlement, des instances judiciaires, des Institutions nationales pour les droits de l'homme, et la société civile, ainsi que par la création et le renforcement des institutions pertinentes telles que des commissions parlementaires pour superviser le secteur de la défense et de la sécurité, le comité civilo-militaire et le comité de défense.

28. Appui aux efforts visant à améliorer la cohérence entre les initiatives prises par la communauté internationale, y compris l'appui du système des Nations Unies, à la réforme du secteur de sécurité. Cet appui devrait se baser sur les mécanismes et enceintes de dialogue inter bailleurs déjà existants et devrait permettre à toutes les parties prenantes de partager l'information et d'identifier des synergies précieuses dans ce processus.

29. Appui à la réforme de la justice telle que engagée par le Gouvernement après l'organisation des états généraux, qui a établi un diagnostic sans complaisance.

C. Politique d'emploi des jeunes et des femmes

30. En Guinée, la jeunesse, définie comme la population féminine et masculine de la fourchette d'âge de 15 à 35 ans, représente 61 % de la population. La conjonction du chômage et du sous-emploi parmi les jeunes rend ce groupe particulièrement vulnérable au recrutement par les groupes armés et à une implication dans des activités criminelles. Plus récemment pendant la période électorale, les jeunes Guinéens ont été manipulés par des groupes politiques et impliqués dans des violences. La police et l'armée ont embauché un nombre important de jeunes, en particulier des jeunes hommes, y compris des jeunes de moins de 18 ans. Ces jeunes, ensemble avec leurs collègues affectés par la crise, ont besoin de soutien pour leur réhabilitation et réinsertion socioéconomique.

31. Les femmes représentent une partie importante de la main-d'œuvre et leur participation dans le développement socioéconomique du pays est un facteur majeur dans la consolidation de la paix. Six femmes ont été nommées ministres dans le gouvernement du Président Condé qui compte 37 ministres, ce qui est supérieur au niveau de représentation des femmes dans le gouvernement de transition. Le fait que le Gouvernement a identifié l'emploi des femmes et des jeunes comme priorité démontre l'importance qui leur sera accordé dans les politiques et décisions du Gouvernement.

32. L'expérience montre que les formes d'interventions les plus réussies dans ces domaines comprennent la formation et l'apprentissage; offrant des petits prêts pour démarrer des projets (dans des systèmes de microcrédit), les efforts de travaux publics (argent liquide pour travail et nourriture/vivres pour travail) et la promulgation de politiques qui ciblent les catégories les plus vulnérables parmi les jeunes et les femmes. Des efforts devraient être déployés afin de développer des initiatives pour favoriser l'emploi des jeunes qui auraient un impact pour la consolidation de la paix. Par exemple, l'accent pourrait être mis sur la prévention de crises sociales qui pourraient émaner de certains groupes, en particulier de jeunes se sentant abandonnés ou sur des initiatives pour favoriser l'autonomisation politique, économique et sociale des femmes, étant donné que les femmes jouent un rôle important, en particulier au niveau communautaire, dans le désamorçage de tensions et dans le maintien des activités économiques de base. Il s'avère que les investissements dans les filles, souvent négligées, fournissent un dividende de développement significatif, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'éducation.

33. La Guinée possède d'abondantes ressources naturelles dans les secteurs agricole et minier qui sont de potentiels secteurs clefs pour la croissance économique dans le pays. À côté de grands projets dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures de communication et de logement, ces secteurs peuvent générer des possibilités d'emploi importantes pour les jeunes, les femmes et les Guinéens en général. Cela nécessite cependant un système d'éducation et de formation professionnelle capable de produire une main-d'œuvre qualifiée. Les politiques d'éducation passées ont plutôt mis l'accent sur l'enseignement universitaire. Par conséquent, le pays compte de nombreux diplômés au chômage et en même temps

manque de travailleurs qualifiés, de techniciens et de professionnels dont les principaux secteurs de croissance économique comme l'exploitation minière et l'agriculture auraient besoin. Lorsque de grandes sociétés minières seront incapables de trouver une main-d'œuvre qualifiée en Guinée, elles seront susceptibles de la recruter dans d'autres pays de la sous-région, ce qui pourrait générer des tensions sociales.

Les actions prioritaires

34. Les actions pour répondre aux besoins essentiels de ces deux groupes peuvent s'appuyer sur les premiers efforts du Gouvernement pour émanciper les jeunes et les femmes.

35. Une des priorités est le développement d'une politique cohérente de long terme d'emploi des jeunes avec une attention particulière aux éléments qui peuvent contribuer au maintien de la paix et à la prévention des tensions sociales; clarification des rôles et des responsabilités au sein du Gouvernement en ce qui concerne l'emploi des jeunes.

36. Développement d'une politique cohérente de l'emploi des femmes avec une attention particulière aux éléments qui peuvent contribuer au maintien de la paix et prévenir les tensions sociales, et se basant sur le renforcement des initiatives existantes et des expériences passées, avec une clarification des rôles et des responsabilités au sein du Gouvernement en ce qui concerne l'emploi et l'autonomisation des femmes.

37. Revue du système d'éducation et de formation professionnelle afin de l'adapter aux besoins du marché du travail. Davantage d'importance devrait être accordée à la formation professionnelle, en développant des programmes de formation, en réhabilitant des écoles techniques et centres techniques de formation professionnelle, et en développant des programmes d'éducation non formelle en vue d'offrir des possibilités à des jeunes incapables de poursuivre une éducation formelle.

38. Élaboration de programmes de formation et d'emploi, y compris des projets à impacts rapides visant les jeunes, dans les zones qui ont connu des tensions sociales particulières dans le passé ou risquent de connaître de telles tensions dans l'avenir. Les communautés avoisinant les zones minières mériteraient une attention particulière dans ce contexte.

39. Mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles, la prise en compte des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité dans les politiques et programmes nationaux, et soutien à la participation des femmes aux élections parlementaires de 2011.

40. Implication des femmes dans le processus de réconciliation nationale ainsi que dans le processus de la RSS.

III. Engagements mutuels

1. La promotion de la réconciliation et de l'unité nationales

41. Le Gouvernement de la Guinée s'engage à :

a) Organiser et conduire des consultations pour recueillir l'avis des Guinéens (à l'intérieur du pays et à l'étranger) et des partenaires sur les mécanismes de réconciliation nationale et les sujets clefs qu'un processus de réconciliation nationale devrait aborder, et, sur base de ces consultations, articuler un programme de réconciliation nationale;

b) Prendre les devants pour mobiliser et coordonner une réponse (réparation, justice, etc.) aux victimes des violences à grande échelle commises par l'État ou les forces de sécurité, avec une attention immédiate aux victimes des violences récentes dont celles du 28 septembre 2009;

c) Doter le collège des juges des moyens nécessaires pour poursuivre les investigations des violences du 28 septembre 2009 et poursuivre la coopération à cet égard avec la Cour pénale internationale;

d) Prendre les mesures nécessaires pour mettre en place un mécanisme similaire au mécanisme « Vérité, justice et réconciliation » et le doter des ressources et de l'indépendance nécessaires;

e) Engager un dialogue avec les acteurs politiques, en particulier autour des élections législatives qui sont prévues avant la fin de 2011, en vue de résoudre les questions techniques et politiques en suspens concernant l'organisation des élections dans un esprit de dialogue et d'inclusion;

f) Poursuivre le processus de création d'une Commission nationale indépendante des droits de l'homme et renforcer le Comité ad hoc civilo-militaire en tant que mécanismes pour soutenir la réconciliation nationale;

g) Engager un dialogue avec les principaux acteurs nationaux sur d'autres processus importants ou des réformes pertinentes pour la consolidation de la paix.

42. La Commission de consolidation de la paix s'engage à :

Dans le court terme :

a) Travailler avec le Gouvernement guinéen, l'Union africaine, la CEDEAO et les autres parties prenantes clef et faciliter le renforcement du dialogue entre le Gouvernement et tous les acteurs, notamment les partis politiques, en vue d'atteindre un consensus sur les questions liées aux élections législatives et locales, y compris sur le calendrier électoral;

b) Mobiliser l'assistance de la communauté internationale, ainsi que du Groupe des Amis de la Guinée, pour les élections législatives, y compris l'assistance pour garantir la sécurité des élections;

c) Travailler avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme et fournir un soutien politique et financier aux consultations sur le processus et les mécanismes de réconciliation nationale et aider les Guinéens à développer un programme de réconciliation nationale;

d) Discuter avec le Gouvernement des possibilités de soutien pour les victimes du 28 septembre 2009 et mobiliser les ressources nécessaires;

Dans le moyen et long terme :

e) Faciliter la mobilisation des ressources, de l'expérience et l'expertise pertinentes requises par le processus de réconciliation nationale;

f) Aider le Gouvernement à établir une commission « Vérité, justice et réconciliation ». Des activités spécifiques incluront le rassemblement d'experts d'institutions telles que le Centre international pour la justice transitionnelle et l'Institut pour la justice et réconciliation basée en Afrique du Sud, pour aider à élaborer les termes de référence pour la Commission « Vérité, justice et réconciliation », l'organisation d'ateliers pour les commissaires et le personnel de la Commission, et la mobilisation des ressources pour contribuer au financement du processus Vérité, justice et réconciliation;

g) Fournir une plateforme pour le dialogue entre le Gouvernement et les principaux acteurs nationaux sur les questions de consolidation de la paix.

2. La réforme du secteur de défense et de sécurité (RSS)

43. Le Gouvernement guinéen s'engage à :

a) Poursuivre en priorité le processus de réforme du secteur de sécurité et continuer à guider le processus d'élaboration d'un plan complet de réforme du secteur de sécurité (plan d'action) en s'appuyant sur la dynamique créée par le séminaire national de mars 2011 et les idées dégagées par ce même séminaire;

b) Développer les politiques nationales et les instruments législatifs requis par la mise en œuvre du plan d'action de la RSS;

c) Rendre opérationnels les comités nationaux et sectoriels techniques et s'assurer que leur composition inclut les parties prenantes de la société civile;

d) Initier des actions à court terme et les mesures recommandées par l'évaluation de la RSS et par le séminaire national;

e) Clarifier davantage les rôles et les responsabilités respectifs de la police et l'armée;

f) Assurer la transparence de la gestion financière dans le secteur de la défense et de la sécurité;

g) Initier ou poursuivre le dialogue avec les pays voisins en vue de développer et mettre en œuvre une approche régionale aux questions de sécurité qui sont communes à la sous-région;

h) Élaborer des mécanismes et des instruments qui permettront de renforcer le contrôle civil sur le secteur de sécurité, y compris une commission parlementaire sur la défense et la sécurité;

i) Renforcer le comité ad hoc civilo-militaire ou institutionnaliser un mécanisme civilo-militaire similaire pour aider à résoudre les problèmes spécifiques liés aux relations civilo-militaires.

j) Engager la réforme de la justice sur la base des recommandations du rapport d'évaluation du secteur de la sécurité.

44. La Commission de consolidation de la paix s'engage à :

Dans le court terme :

a) Fournir une plateforme pour coordonner, en collaboration avec les Nations Unies à Conakry et le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, à Dakar, les acteurs impliqués dans l'appui-conseil au processus de formulation d'une vision guinéenne de la RSS (plan d'action) ainsi qu'à la définition des rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans le secteur de la sécurité;

b) Plaider en faveur d'un soutien international – y compris avec l'appui catalytique du Fonds de consolidation de la paix – pour des projets générant des gains rapides en vue de développer un partenariat pour la réforme du secteur de sécurité. Ceci pourrait inclure, par exemple, la poursuite du recensement des forces de sécurité en Guinée d'une manière cohérente avec l'expertise et les normes internationales, éventuellement avec l'appui des membres de la CCP qui ont de l'expertise dans le domaine, ou des contributions à l'hébergement temporaire du personnel militaire relocalisé de Conakry vers d'autres provinces, ou encore, des programmes de mise à la retraite;

c) Plaider pour l'amélioration rapide de la transparence financière au sein de l'armée;

d) Contribuer aux efforts actuels visant à renforcer davantage la « Force spéciale de sécurisation du processus électoral » (FOSSEPEL) en vue des prochaines élections législatives et locales.

Dans le moyen et long terme :

e) Soutenir la création et le renforcement des mécanismes et des processus de contrôle et de surveillance civiles du secteur de sécurité, y compris en s'appuyant sur des expériences pertinentes des États membres, et le renforcement des capacités et des mécanismes au niveau du gouvernement, du Parlement et de la société civile pour mieux contrôler le secteur de la sécurité;

f) Fournir aux principaux acteurs internationaux engagés dans la RSS une plate-forme (à New York et à Conakry) pour poursuivre le dialogue sur les politiques avec le gouvernement et améliorer la coordination de leur assistance;

g) Aider à mobiliser l'expérience pertinente d'autres pays engagés avec la CCP en particulier dans la sous-région et réunir les acteurs régionaux et nationaux pour développer des approches régionales aux questions de RSS telles que le trafic de drogue et le crime transnational organisé.

3. Politique d'emploi des jeunes et des femmes

45. Le Gouvernement guinéen s'engage à :

a) Élaborer des politiques cohérentes sur l'emploi des jeunes et des femmes avec une attention particulière aux éléments qui peuvent contribuer à consolider la paix et prévenir les tensions sociales;

b) Clarifier la répartition des responsabilités au sein du Gouvernement autour des questions liées à la jeunesse, l'éducation et l'emploi, y compris l'autonomisation économique des femmes et à prendre rapidement les mesures visant à améliorer la cohérence interne;

c) Prendre les mesures nécessaires pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des jeunes;

d) Revoir le système national d'éducation et de formation professionnelle afin d'arriver à produire les compétences requises par les grands secteurs économiques comme l'exploitation minière, l'agriculture et l'énergie,

e) Promouvoir davantage l'éducation civique et les valeurs positives dans le système éducatif, ainsi que dans l'éducation informelle et non formelle. Tenir compte, dans l'élaboration des activités, des contraintes imposées par la situation du niveau d'alphabétisation de la population;

f) Sensibiliser le secteur privé et notamment les compagnies minières sur leur potentiel pour contribuer à la consolidation de la paix, y compris à travers des pratiques de responsabilité sociale, qui pourrait bénéficier aux jeunes, aux femmes et aux communautés avoisinant les exploitations minières;

g) Mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles, intégrer les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité dans les politiques et programmes nationaux et promouvoir la participation des femmes dans les élections législatives de 2011 et les élections locales à venir.

h) Soutenir et encourager le développement d'initiatives dans le domaine de la microfinance.

46. La Commission de consolidation de la paix s'engage à :

Dans le court terme :

a) Aider à la mobilisation des ressources pour appuyer un programme de travaux publics et de dividendes de la paix, ciblé sur les jeunes et les femmes, afin de renforcer les initiatives des autres partenaires dans ce domaine, y compris avec l'appui catalytique supplémentaire du Fonds de consolidation de la paix;

b) Travailler avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Banque mondiale, les autres entités des Nations Unies et les partenaires bilatéraux en appui à une enquête sur les besoins exhaustifs du marché du travail dans les principaux secteurs économiques, afin de conseiller le processus de redéfinition des politiques d'éducation et de formation professionnelle à la lumière des besoins du marché du travail;

Dans le moyen et long terme :

c) Conseiller le Gouvernement dans le processus d'élaboration de politiques et de programmes cohérents d'emploi des jeunes et des femmes avec une attention particulière aux éléments qui peuvent contribuer à consolider la paix et à prévenir les tensions sociales;

d) Appuyer et encourager le développement d'initiatives dans le domaine de la microfinance;

e) Collaborer avec d'autres configurations de la CCP de la sous-région à rassembler les expériences pertinentes dans le domaine de l'emploi des jeunes et des femmes et conseiller la Guinée en conséquence;

f) Soutenir le Gouvernement et les organisations de femmes dans la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les violences sexuelles, dans l'intégration des

résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité dans les politiques et programmes nationaux, ainsi que la participation politique des femmes.

IV. La complémentarité entre la Commission et le Fonds de consolidation de la paix

47. Pour assurer la complémentarité entre les travaux de la CCP et du Fonds pour la consolidation de la paix, la présente Déclaration d'engagements mutuels informera le Plan prioritaire de consolidation de la paix en Guinée, qui est l'instrument d'engagement entre le FCP et le Gouvernement. Tenant compte également des leçons apprises dans le cadre du financement du FCP en 2008-2010, le plan prioritaire sera élaboré par le Gouvernement avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Le Plan prioritaire servira de base à l'intervention du Fonds en Guinée et comprendra les activités convenues et énoncées sous le chapitre des engagements de la CCP dans la présente Déclaration d'engagements mutuels.

V. Examen périodique des engagements

48. La CCP et le Gouvernement guinéen conviennent d'entreprendre un examen de cette Déclaration d'engagements mutuels à six mois d'intervalle à partir de la date de son adoption par la Formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix. Le premier examen donnera l'opportunité de revoir et d'affiner les engagements du gouvernement et de la CCP pour le moyen et long terme.
